

BONNES PRATIQUES DE POSE D'ANCRAGES PROVISOIRES ET DE LIGNES DE VIE PROVISOIRES (MODULE « EPI-A »)

Durée
8 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : S2146
Formateurs : Formateurs de l'IFSB avec la participation de spécialistes en la matière.
Effectif max : 9 participants
Langue : FR;DE
Tarif : 320,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salariés qui mettent en place des ancrages provisoires, des lignes de vie provisoires et les équipements associés.

OBJECTIF

Rappel des principes de prévention lors des travaux en hauteur.
Réalisation d'ancrages provisoires et de lignes de vie provisoires conformément aux notices et instructions des fabricants.

CONTENU DE LA FORMATION

Formation théorique:
-Rappel de la réglementation et des normes
-Rappel des principes de prévention lors des travaux en hauteur
-Mise en place d'ancrages provisoires et lignes de vie provisoires et les équipements associés

Formation pratique:
-Mise en place d'ancrages provisoires et lignes de vie provisoires et les équipements associés

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

Module « EPI-G » ou formation similaire

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques, démonstrations pratiques, échanges d'expériences.

VALIDATION DE LA FORMATION

L'évaluation se réalise en continu lors de la formation pratique. Le participant devra obtenir 70 % des points.